



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-78

Séance du 9 septembre 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le deux septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 29

Ayant pris part à la
délibération : 35

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAU, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL donnant procuration à Monsieur Jacques BROSSARD, Madame Pascale LEGRAND donnant procuration à Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Fabrice LUC donnant procuration à Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Sébastien ANGLADE donnant procuration à Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Lisa MARTINI donnant procuration à Madame Orane MOLINIER BEAUDOU.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Service Public de l'Assainissement Non Collectif : Adoption du RPQS 2025

Madame la Présidente informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les **9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné** et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, ledit rapport et la délibération seront transmis, dans un délai de **15 jours**, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr>).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en **annexes V et VI du CGCT**. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux **communes adhérentes** pour être présenté à leur Conseil municipal dans les **douze mois** suivant la clôture de l'exercice.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est précisé que l'activité du service a été impactée sur la période de septembre à décembre 2025 en raison de contraintes temporaires d'organisation, entraînant une baisse du nombre de contrôles réalisés

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

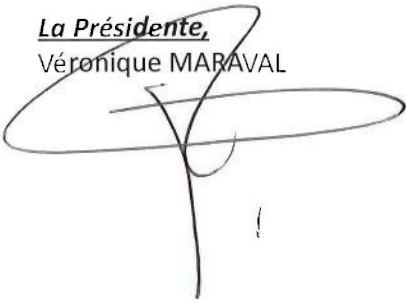
- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2025 ;
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ;
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,

Véronique MARAVAL



Le Secrétaire de séance,

Fabrice MARCUZZO

